

Classement et étude de la

Transparence des sociétés cotées

2013 – Cinquième édition

Analyse réalisée de mai à août 2013, portant sur l'information financière réglementée de 120 sociétés.

INTRODUCTION	3
Améliorer la confiance en l'entreprise	3
Principaux constats de l'étude 2013	3
LAURÉATS DES 12 GRANDS PRIX 2013	5
Quatre Grands Prix pour l'information financière réglementée dans son ensemble	5
40 % de renouvellement dans le « Top 20 » 2013	6
Les lauréats 2012 toujours présents au palmarès des supports 2013	10
Deux-tiers des lauréats sectoriels 2012 de nouveau primés en 2013	10
ÉVOLUTION DE LA TRANSPARENCE POUR LE SBF120	11
Amélioration significative de la Transparence en 2013	11
Supports : Site Internet toujours en tête, mais...	12
Secteurs : Biens et services industriels toujours en <i>pole position</i>	13
Piliers : progression continue de la précision	17
MÉTHODOLOGIE	18
Les quatre piliers de la Transparence	18
Validation des résultats et du classement par un comité scientifique expert	19
105 critères examinés sur 5 supports d'information financière réglementée de 120 sociétés	20
Accent sur la précision et la comparabilité	21
Panel étudié	22
Détail des critères	24

INTRODUCTION

Améliorer la confiance en l'entreprise

Depuis le premier **Classement de la Transparence** réalisé en octobre 2009, Labrador met en évidence les meilleures pratiques en matière d'information financière réglementée. Son édition annuelle permet au marché de mesurer les évolutions en matière de transparence. Un **comité scientifique***, gage d'équité et de neutralité à l'égard des émetteurs, valide chaque année le Classement.

Les **Grands Prix de la Transparence**, remis en 2013 le 1er octobre au Palais Brongniart, stimulent les émetteurs en évaluant leurs performances et leurs progrès. Ils récompensent les efforts des différents intervenants au sein des entreprises pour mettre à disposition toujours plus rapidement des

volumes d'informations toujours plus importants et plus complexes, afin de répondre aux attentes d'un lectorat composé de toutes les parties prenantes de l'entreprise, dont les besoins et le niveau de connaissance sont hétérogènes. La pédagogie avec laquelle les données sont présentées est tout aussi essentielle que leur facilité d'accès, leur précision et leur comparabilité.

La Transparence de l'information financière réglementée est un enjeu crucial à court, moyen et long terme pour les entreprises. Plus didactique et moins austère, elle permet d'**améliorer la confiance de tous en l'entreprise** et est en cela un **facteur de sa valorisation durable**.

Principaux constats de l'étude 2013

■ ÉVOLUTION DE LA MÉTHODOLOGIE PAR RAPPORT À 2012

Les trois principales modifications de la méthodologie** appliquée par Labrador en 2013, par rapport à celle de 2012, sont les suivantes :

- l'analyse d'un nouveau document : l'**Avis de convocation** à l'Assemblée générale annuelle ;
- l'augmentation du nombre de **critères** examinés sur l'ensemble des supports : de 85 à **105** ;
- le recentrage du panel étudié : de 170 sociétés à **120 sociétés**, 60 *Large Caps* et 60 *Mid Caps* (dont les 113 sociétés de droit français de l'indice SBF120).

Le Document de référence et/ou Rapport financier annuel, le Rapport financier semestriel, le Site Internet et désormais l'Avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle (brochure ou, à défaut, avis de réunion au BALO) représentent respectivement 50 %, 12 %, 25 % et 10 % de la note totale de chaque société, le solde étant attribué aux critères transversaux (basés sur des éléments du communiqué de presse des résultats annuels et sur les dates de publication de l'information périodique).

■ AMÉLIORATION SIGNIFICATIVE DE LA TRANSPARENCE EN 2013

En 2012, la note moyenne des sociétés du SBF120 avait reculé d'un point par rapport à celle de 2011 ; seule la performance à pondération et critères constants (PCC) avait permis d'affirmer la poursuite de l'amélioration de la transparence.

Cette année, avec une **note moyenne de 60 %** sur notre échelle de la Transparence en progression d'un point par rapport à 2012 (59 %), et surtout de 3 points à PCC, l'évolution positive du **SBF120** est tout à fait notable. Plus de la moitié des critères historiques est mieux respectée en 2013 qu'en 2012, en dépit d'une appréciation toujours plus rigoureuse. Les sociétés du SBF120 ont donc retrouvé leur niveau moyen de transparence de 2010 et 2011, mais sur la base de critères plus nombreux, plus qualitatifs et plus sévèrement appréciés. La marge de progrès n'en reste pas moins importante.

Bien que la première place du classement soit occupée par une *Mid Caps*, les *Large Caps* représentent les 3/4 du top 20 et plus des 2/3 de la première moitié du classement général. Les notes moyennes respectives sur l'échelle de la Transparence de ces deux catégories sont de 54 % et 65 %.

* La composition du comité scientifique est détaillée en page 19.

** Le détail de la méthodologie et du panel figurent en pages 18 à 26.

INTRODUCTION

Principaux constats de l'étude 2013

La moyenne des sociétés du CAC40 (67 %) reste très supérieure à celle des autres sociétés du SBF120 (57 %) ; l'écart entre ces deux notes s'est creusé d'un point par rapport à 2012, alors qu'à PCC les deux notes ont gagné 3 points. Les sociétés du CAC40 ont donc été en moyenne plus performantes sur les nouveaux critères.

Le Site Internet reste le support le plus transparent (note moyenne de 62 % sur l'échelle de la Transparence), désormais talonné par le Document de référence (61 %) dont la performance s'est nettement améliorée cette année.

Les Biens et services industriels conservent leur place de leader sectoriel incontesté (64,5 %), tous supports et piliers confondus, à l'exception du Document de référence (pour lequel ils sont néanmoins deuxièmes) et de la disponibilité.

Pour la première fois en 2013, la précision n'est non seulement plus le maillon faible, mais enregistre aussi la plus forte progression des 4 piliers de la Transparence. Elle devance désormais la comparabilité, tandis que l'accessibilité et la disponibilité restent largement en tête.

En dépit d'écart importants de performance selon la taille des sociétés, cette évolution très positive de la Transparence en 2013 confirme encore davantage que les années précédentes **la tendance à la généralisation des meilleures pratiques.**

LAURÉATS DES 12 GRANDS PRIX 2013

Quatre Grands Prix pour l'information financière réglementée dans son ensemble

Rappels méthodologiques* :

- toutes les notes correspondent au niveau atteint sur l'échelle de la Transparence (en pourcentage de la note maximale par catégorie) ;
- lorsque les notes sont identiques, les sociétés sont départagées sur la base de l'équilibre entre les quatre piliers de la Transparence.

■ GRAND PRIX LARGE CAPS

1. L'Oréal

Note totale de 82 %
2^e au classement général

2. Crédit Agricole S.A.

Note totale de 79,6 %
4^e au classement général

3. Natixis

Note totale de 79,3 %
6^e au classement général

■ GRAND PRIX MID CAPS

1. BIC **GRAND PRIX TOUTES CATÉGORIES**

Note totale de **84 %**
1^{er} au classement général

2. TF1

Note totale de 81,5 %
3^e au classement général

3. Saft

Note totale de 79,5 %
5^e au classement général

■ GRAND PRIX DE LA PROGRESSION

1. Teleperformance

Note totale de 70 %
Passé de la 112^e place au classement 2012
à la 27^e place au classement 2013

2. Soitec

Note totale de 49,2 %
Passé de la 165^e place au classement 2012
à la 92^e place au classement 2013

3. Carrefour

Note totale de 61,6 %
Passé de la 121^e place au classement 2012
à la 60^e place au classement 2013

* Le détail de la méthodologie figure en page 18 à 21.

40 % de renouvellement dans le « Top 20 » 2013

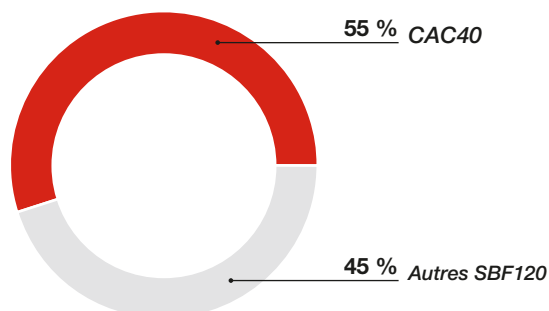
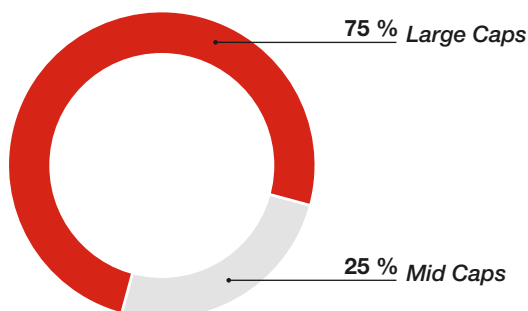
Le « Top 20 » 2013 a subi moins de changements que les années précédentes, puisque le taux de renouvellement est passé de 45 % à 40 %. Et près de deux-tiers des nouveaux entrants se positionnent à partir de la 15ème place.

De même que les années précédentes, nous constatons qu'il n'y a pas une complète corrélation entre le niveau de transparence et la capitalisation boursière*, mais les capitalisations supérieures à 5 milliards d'euros représentent

quand même 65 % du Top 20, contre 43 % des 120 sociétés du classement ; les sociétés de moins d'un milliard de capitalisation figurent dans la même proportion dans le Top 20 et dans le panel (10 %).

Au-delà de l'évolution des notes des sociétés, il ne faut pas oublier que le Top 20 reste aussi un jeu de « chaises musicales »...

RÉPARTITION DES CATÉGORIES DE SOCIÉTÉS DANS LE TOP 20



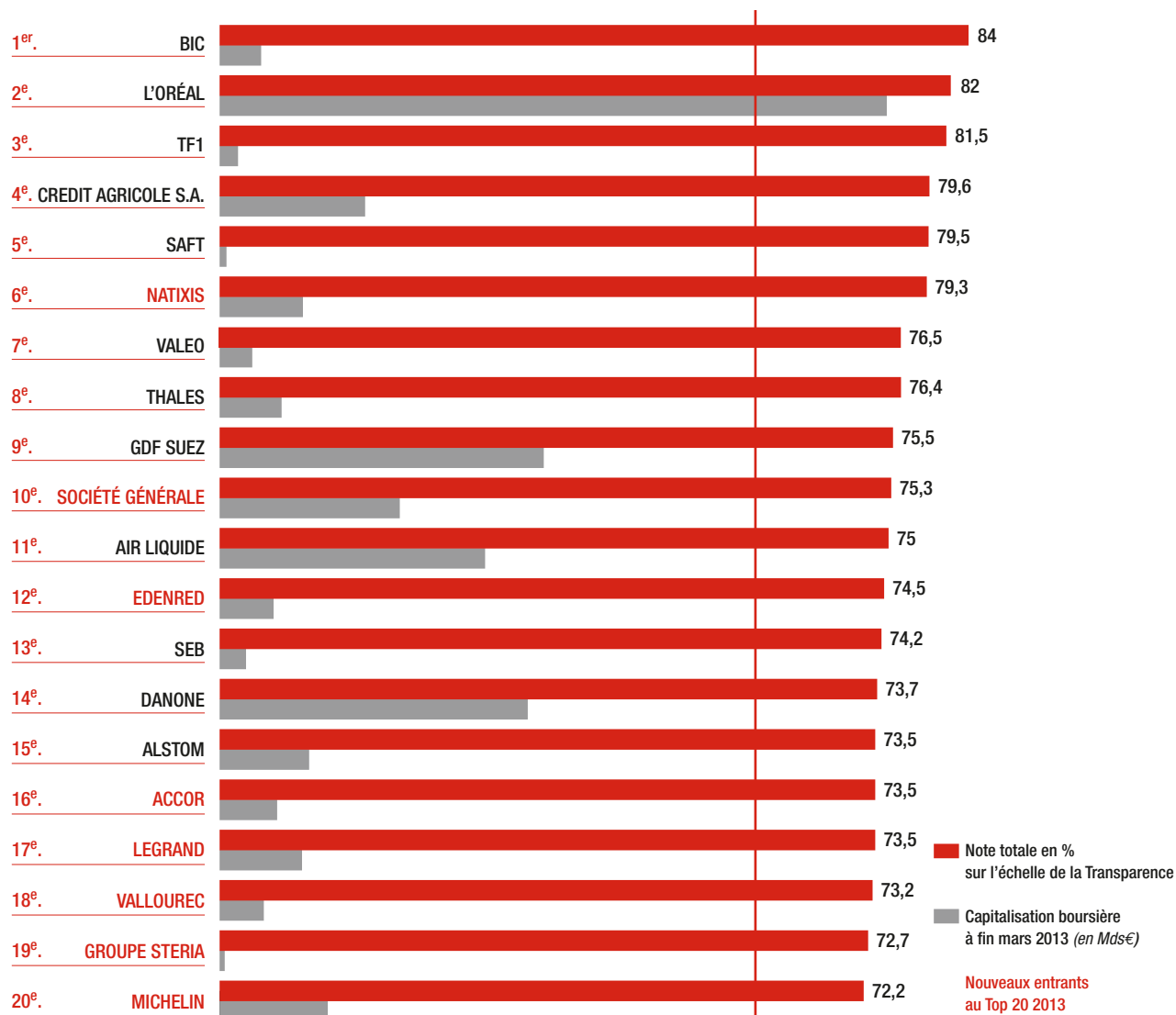
Le haut du classement est parfaitement partagé entre *Large Caps* et *Mid Caps*, CAC40 et SBF120.

25 % des *Large Caps* sont présentes au Top 20, contre seulement 8 % des *Mid Caps* ; 31 % des sociétés du CAC40 et 11 % des autres du panel.

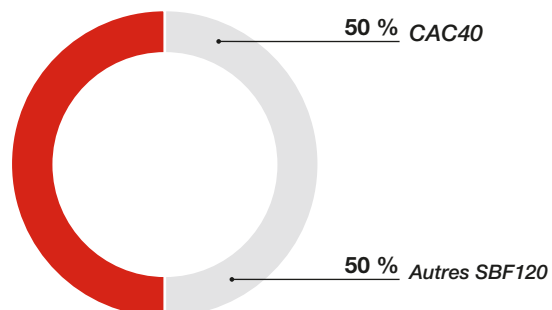
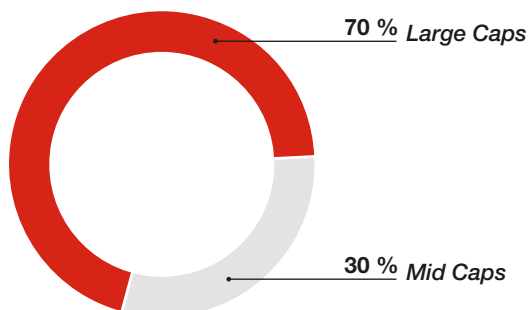
* Capitalisations boursières à fin mars 2013, lors de la constitution de notre panel

TOP 20 DU CLASSEMENT DE LA TRANSPARENCE 2013

(moyenne générale : 60 %)



RÉPARTITION DES CATÉGORIES DE SOCIÉTÉS DANS LE TOP 20 PCC

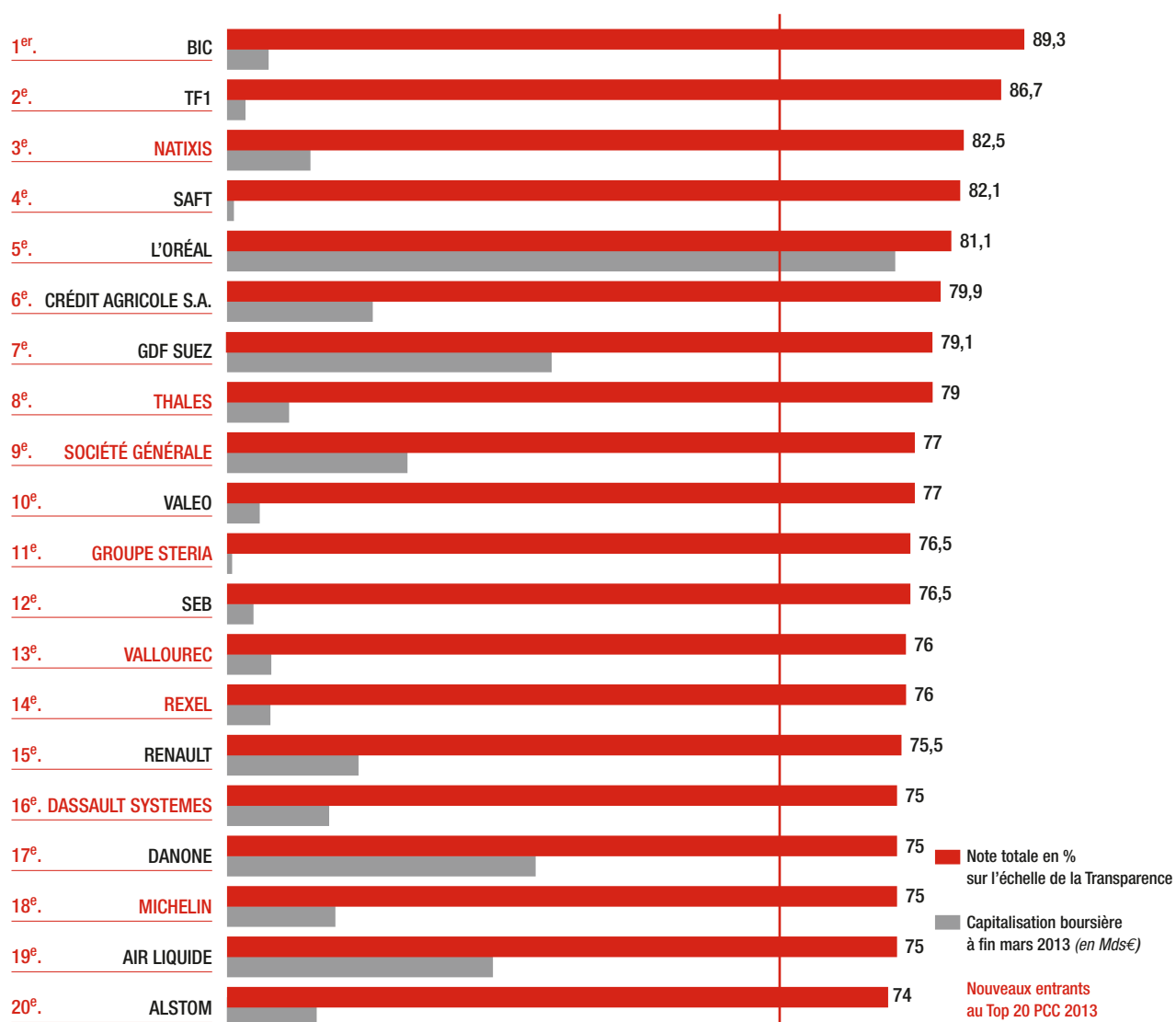


A pondération et critères constants, le renouvellement dans le Top 20 2013 par rapport à 2012 est également de 40 %. Ce constat est lié aux progrès réalisés par un certain nombre d'émetteurs, mais aussi à l'appréciation toujours plus rigoureuse de certains critères récurrents.

Deux-tiers des sortants et des nouveaux entrants dans les deux Top20 sont les mêmes sociétés.

TOP 20 DU CLASSEMENT DE LA TRANSPARENCE 2013 À PONDÉRATION ET CRITÈRES CONSTANTS

(moyenne générale : 62 %)



Les lauréats 2012 toujours présents au palmarès des supports 2013

■ GRAND PRIX DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

1. L'Oréal

Note Document de référence de 91 %

2. Saft et TF1

Note Document de référence de 89 %

3. Natixis

Note Document de référence de 88,8 %

■ GRAND PRIX SITE INTERNET

1. Air Liquide

Note Site Internet de 94 %

2. Rubis

Note Site Internet de 88 %

3. Vallourec

Note Site Internet de 86 %

Deux-tiers des lauréats sectoriels 2012 de nouveau primés en 2013

■ GRAND PRIX BIENS ET SERVICES INDUSTRIELS

1. Saft

Note totale de 79,5 %

2. Thales

Note totale de 76,4 %

3. Edenred

Note totale de 74,5 %

■ GRAND PRIX PÉTROLE / GAZ / MATÉRIAUX / BÂTIMENT

1. Air Liquide

Note totale de 75 %

2. Arkema

Note totale de 72 %

3. Total

Note totale de 71 %

■ GRAND PRIX SERVICES AUX COLLECTIVITÉS ET TECHNOLOGIE

1. GDF SUEZ

Note totale de 75,5 %

2. Groupe Steria

Note totale de 72,7 %

3. Orange

Note totale de 71,4 %

■ GRAND PRIX SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

1. Crédit Agricole S.A.

Note totale de 79,6 %

2. Natixis

Note totale de 79,3 %

3. Société Générale

Note totale de 75,3 %

■ GRAND PRIX SERVICES AUX CONSOMMATEURS

1. TF1

Note totale de 81,5 %

2. Accor

Note totale de 73,5 %

3. Teleperformance

Note totale de 70 %

■ GRAND PRIX BIENS DE CONSOMMATION ET SANTÉ

1. BIC

Note totale de 84 %

2. L'Oréal

Note totale de 82 %

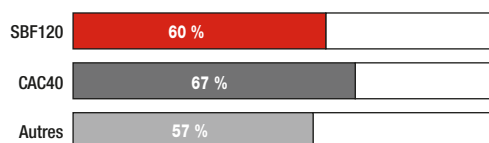
3. Valeo

Note totale de 76,5 %

ÉVOLUTION DE LA TRANSPARENCE POUR LE SBF120

Amélioration significative de la Transparence en 2013

NOTE MOYENNE 2013 DU SBF120 SUR L'ÉCHELLE DE LA TRANSPARENCE

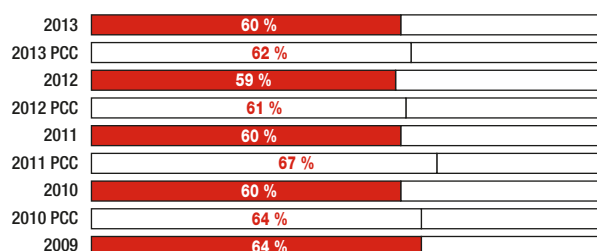


Les nouveaux critères 2013 sont majoritairement des critères de précision, qui obtenaient historiquement les notes moyennes les plus faibles ; un nouveau support a été ajouté, dont la performance est inférieure à celle des supports historiques (voir infra). Et pourtant, l'évolution positive de la Transparence est notable en 2013 : **la note moyenne des sociétés du SBF120 atteint 60 %**, tout comme en 2010 et 2011, contre 59 % en 2012.

A pondération et critères constants (PCC), la note moyenne est de 62 %, soit un gain de 3 points. Les critères historiques sont pourtant examinés un peu plus sévèrement chaque année.

L'écart de performance entre le CAC40 et les autres sociétés du SBF120 atteint un plus haut historique de 10 points (9 points en 2012 et 8 en 2011), avec des notes moyennes respectives de 67 % et 57 %. La moyenne des sociétés du CAC40 gagne 2 points par rapport à 2012, celle des autres sociétés du SBF120 un point, et les deux moyennes à PCC augmentent de 3 points.

ÉVOLUTION DE LA NOTE MOYENNE DU SBF120 SUR L'ÉCHELLE DE LA TRANSPARENCE



Les notes individuelles sont toujours aussi contrastées, avec un écart de 64,2 points entre la meilleure (84 %, après 86,5 % en 2012) et la plus mauvaise note (19,8 %, après 19,5 % en 2012) ; l'amplitude de l'écart est toutefois en léger recul par rapport à 2012 (67 points), mais reste supérieure au niveau des années précédentes (61 points en 2011 et 55 points en 2010). Le CAC40 est beaucoup plus homogène (amplitude de seulement 29 points) que les autres sociétés du SBF120 (amplitude de 64 points). A pondération et critères constants, la régression de la plus mauvaise note conjuguée à la progression de la meilleure note contribue à amplifier cet écart (71,3 points entre la meilleure note – 89,3 % - et la plus mauvaise).

Les sociétés du CAC40 sont toujours plus nombreuses (60 % à avoir une note supérieure ou égale à leur moyenne que les autres sociétés du SBF120 (51 %) : les sociétés du CAC40 sont en effet moins nombreuses à voir leur note 2013 reculer par rapport à celle de 2012 (31 % contre 42 % pour les autres du SBF120) et, lorsqu'elle recule, sa baisse est moindre (2,7 points en moyenne contre 5,7 points) ; dans les deux cas, quand la note est en hausse, la moyenne de l'écart est similaire (+5,7 points ou +5,9 points).

NB : Toutes les notes correspondent à la moyenne atteinte sur l'échelle de la Transparence (en pourcentage de la note maximale par catégorie) ; les variations en points sont les écarts entre ces pourcentages par catégorie.

Supports : Site Internet toujours en tête, mais...

Premier constat : **le Site Internet conserve son statut de leader de la Transparence** – hormis en 2010, il est systématiquement en tête depuis que les Grands Prix existent. Cependant, avec une note moyenne 2013 de 62 % (contre 66 % en 2012), son avance par rapport aux autres supports s'est réduite. Certains nouveaux critères ont pesé sur sa performance, sa note à PCC étant en hausse de 2 points.

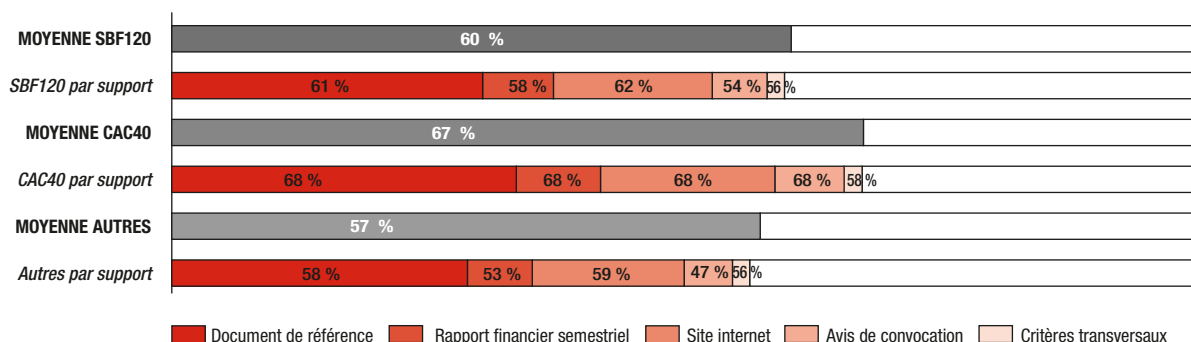
S'il reste en tête des supports étudiés pour l'ensemble du SBF120, il est désormais, pour les sociétés du CAC 40, à égalité avec tous les autres, avec une même note moyenne de 68 %.

Deuxième constat : **le Document de référence a enregistré en 2013 une progression historique** de 5 points (4 points

à PCC) et atteint la note moyenne de 61 % pour le SBF120, **talonnant ainsi le Site Internet au palmarès des supports**. Si, chaque année, sa note à PCC progresse, depuis deux ans, les nouveaux critères pesaient sur sa note de l'année. Il devance désormais **le Rapport financier semestriel, dont la performance stagne**.

Troisième constat : pour sa première année d'évaluation, **l'Avis de convocation obtient une note moyenne (54 %) sensiblement inférieure à celle des autres supports**, particulièrement pour les autres sociétés du SBF120 ; l'existence du seul BALO pour 36 % de ces dernières l'explique.

NOTES 2013 PAR SUPPORT SUR L'ÉCHELLE DE LA TRANSPARENCE



■ SITE INTERNET : TOUJOURS GAGNANT, MAIS...

Le recul de la note moyenne du Site Internet est seulement de 2 points pour le CAC40 (note moyenne de 68 %), mais atteint 5 points pour les autres sociétés du SBF120 (note moyenne de 59 %). Les nouveaux critères de précision ont davantage pesé sur ces sociétés. L'écart est encore plus manifeste à PCC, puisque les sociétés du CAC40 gagnent 5 points et les autres un seul point.

Point fort déjà souligné lors de l'étude précédente, **la comparabilité demeure le meilleur atout du Site Internet**, avec une moyenne de 67 % (72 % pour le CAC40 et 65 % pour les autres du SBF120). Mais cette note accuse un recul de 12 points par rapport à 2012 en tenant compte d'une nouvelle pondération modulée, plus précise, sur un critère, alors qu'elle augmente de 4 points à PCC (+7 points pour le CAC40 et +2 points pour les autres du SBF120).

La comparabilité est au coude-à-coude avec l'accessibilité (note moyenne de 66 %), qui recule elle aussi, dans une moindre mesure (-4 points), mais progresse dans les mêmes proportions à PCC. L'écart tend à se creuser sur ce pilier entre

les sociétés du CAC40 et les autres, puisqu'il passe de 8 à 10 points.

La marge de progrès de la précision reste importante : la note moyenne (54 %) est stable par rapport à 2012, en hausse pour le CAC40, mais en légère baisse pour les autres.

■ DOCUMENT DE RÉFÉRENCE : LA PROGRESSION S'ACCÉLÈRE

La progression de la transparence du Document de référence se poursuit non seulement à PCC, mais également en tenant compte des nouveaux critères, pourtant axés sur la précision et la comparabilité, qui sont les piliers les plus difficiles.

La note moyenne du SBF120 pour ce support atteint 61 %, une forte progression de 5 points pour toutes les sociétés. Les sociétés du CAC 40 (note moyenne de 68 %) restent très en avance sur les autres (58 %), une tendance qui perdure au fil des années.

Tous les piliers enregistrent une progression du même ordre, **l'accessibilité restant largement en tête**, avec une note moyenne de 72 %, qui gagne 7 points par rapport à 2012, le

CAC40 (83 %) devançant très largement les autres du SBF120 (67 %). L'écart entre les deux groupes de sociétés est moins important pour la précision (62 % en moyenne pour l'ensemble du SBF120) et la comparabilité (54 %).

La disponibilité est relativement stable, les documents annuels 2012 ayant été publiés dans des délais similaires à ceux des documents annuels 2011.

■ AVIS DE CONVOCATION : DES PROGRÈS EN PERSPECTIVE

L'Avis de convocation a été évalué pour la première fois cette année. Avec un score total de **54 % sur l'échelle de la transparence**, il se situe en-dessous de la moyenne des autres supports avec cependant une grande disparité en fonction de la taille des entreprises. Pour les sociétés du CAC 40, la note moyenne est de 68 %, comme pour tous les autres supports, alors qu'elle n'est que de 47 % pour les autres du SBF 120 (10 points de moins en moyenne que pour les autres supports).

La note moyenne par pilier est identique sur l'ensemble du SBF120 (53 %), mais la répartition est diamétralement opposée entre le CAC 40 et le reste du SBF120. Pour le CAC40, l'accessibilité (71 %) tire la note globale vers le haut, devant la précision (68 %) et la comparabilité (62 %). A l'inverse, les notes moyennes des piliers des autres sociétés du SBF120

sont beaucoup plus homogènes, avec un écart de seulement 4 points entre la comparabilité (49 %) et l'accessibilité (45 %), la précision se situant entre les deux (46 %).

Cette appréciation de sa transparence devrait permettre à ce support de progresser dans les années à venir, d'autant plus avec la mise en place du *say on pay* à compter de 2014.

■ RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL : PEU D'ÉVOLUTION

Avec une note moyenne 58 %, le Rapport financier semestriel stagne par rapport aux années précédentes ; la note du CAC40 gagne un point (note moyenne de 68 % vs 67 % en 2012), mais celle des autres du SBF120 en perd 2 (53 % vs 55 %).

Cette faible progression révèle d'importants écarts : si la précision progresse de 5 points, la comparabilité est stable et l'accessibilité a tendance à régresser.

Le Rapport financier semestriel reste le support enregistrant l'écart le plus élevé, qui reste stable d'une année sur l'autre, entre la note moyenne des sociétés du CAC40 et les autres : 15 points. Un écart essentiellement lié à un **problème de disponibilité de l'information** : lorsque nous avons arrêté notre collecte, au 2 septembre 2013, après la date limite réglementaire, 5 % des sociétés, toutes hors CAC40, n'avaient pas encore publié leur Rapport financier semestriel et ont donc été pénalisées.

Secteurs : Biens et services industriels toujours en *pole position*

■ RÉPARTITION SECTORIELLE

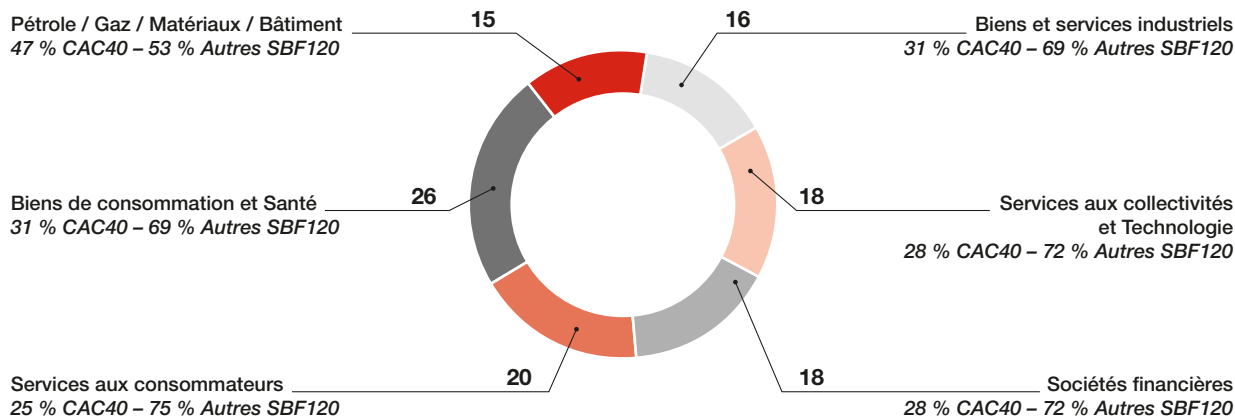
Les sociétés du SBF120 sont réparties en six secteurs d'activité (selon une synthèse du classement de l'*Industry Classification Benchmark* par industrie et par super secteur - voir détails méthodologiques pages 22 à 23).

La composition des secteurs a évidemment un impact sur leur performance. Ainsi, les deux secteurs obtenant la note moyenne la plus élevée sont ceux dont la répartition est la plus équilibrée entre sociétés du CAC40 et autres : Biens et services industriels, avec 16 entreprises (31 % du CAC40 et 69 % autres) et Pétrole / Gaz / Matériaux / Bâtiment, avec 15 entreprises (47 % du CAC40 et 53 % autres).

On remarque toutefois que le secteur obtenant la note moyenne la plus faible, les Biens de consommation et Santé, présente une répartition similaire à celle du secteur des Biens et services industriels. Mais le nombre d'entreprises composant le secteur Biens de consommation et Santé est nettement plus élevé (26 entreprises). Le volume de chacun des secteurs a en effet un impact sur la performance : ceux comprenant moins d'entreprises sont plus performants sur l'échelle de la transparence. De fait, le nombre de sociétés autres que celles du CAC40 est proportionnellement plus important et leurs notes plus faibles pèsent sur la moyenne.

RÉPARTITION SECTORIELLE DU SBF120

(nombre de sociétés par secteur)



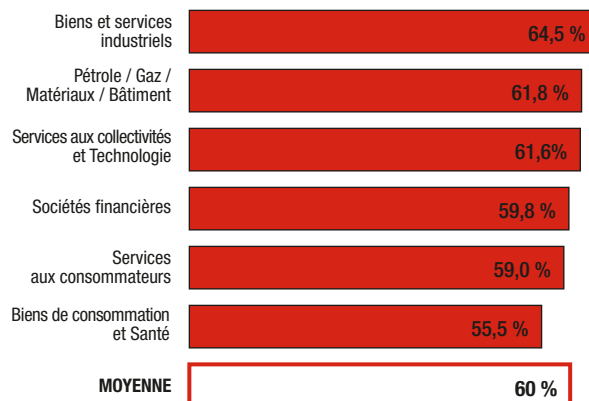
UN CLASSEMENT GÉNÉRAL EN MOUVEMENT ET DES ÉCARTS QUI SE CREUSENT

Seuls le premier et le dernier secteur conservent leurs places respectives, les autres secteurs ont joué aux « chaises musicales ». Un point important : l'écart entre le premier et le dernier secteur au classement du SBF120 continue de se creuser au fil des ans : il atteint 9 points en 2013, après 6,4 points en 2012 et 3,3 points en 2011. Il s'est réduit pour les sociétés du CAC40, mais a augmenté pour les autres.

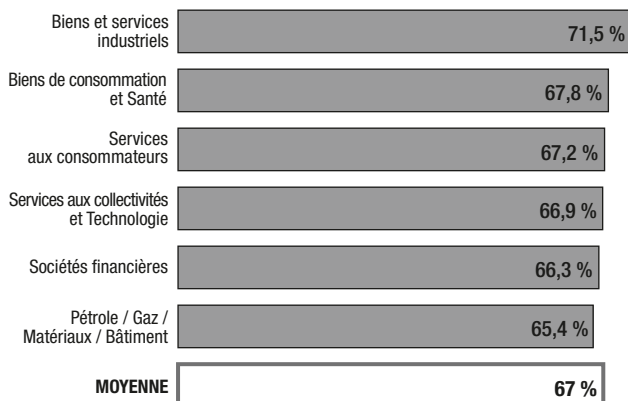
Quant à l'écart de performance entre le CAC40 et les autres du SBF120 par secteur, plus il est important et moins le secteur est performant.

CLASSEMENT SECTORIEL 2013

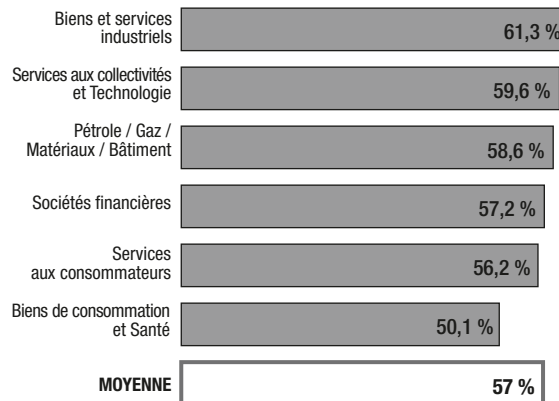
SBF120



CAC40



AUTRES SBF120



Le classement montre que le secteur des Biens et services industriels trône comme l'année dernière les premières places toutes catégories. Les sociétés financières, qui étaient premières en 2011 et secondes en 2012 perdent encore cette année deux places au classement général du SBF120 : leur note moyenne n'augmente que de 0,3 points cette année ; elles perdent du terrain sur le Site Internet et ne sont pas très performantes pour l'Avis de convocation.

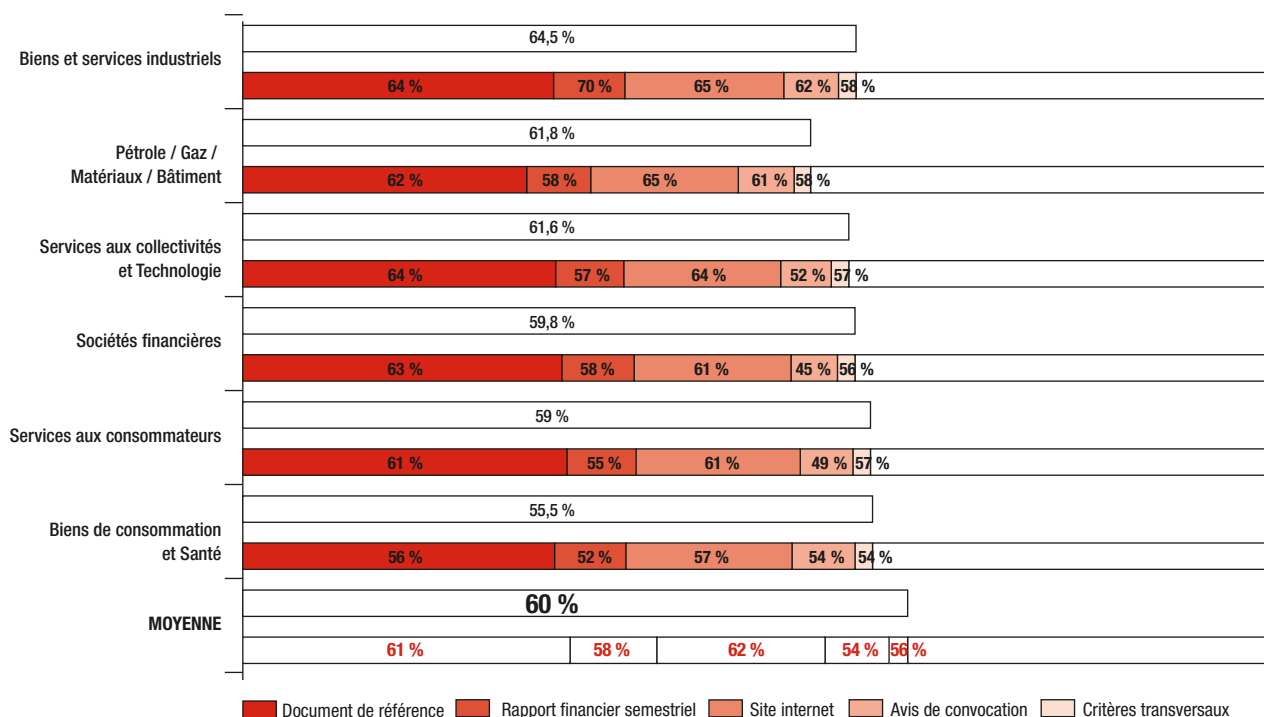
La note moyenne du secteur Pétrole/Gaz/Matériaux/Bâtiment enregistre la progression la plus élevée (+2,9 points, grâce à une bonne progression pour le Document de référence et une belle performance pour l'Avis de convocation), d'où sa montée dans le classement, alors que les Services aux

consommateurs ont une moyenne en recul de 0,3 points (baisse pour le Site Internet et piètre performance pour l'Avis de convocation), d'où leur descente dans le classement.

La dernière place du secteur Biens de consommation et Santé s'explique par le fait que les autres sociétés du SBF120 de ce secteur enregistrent la plus mauvaise performance sectorielle (note moyenne de 50,1 %) et la différence la plus élevée avec leurs homologues du CAC40 (presque 18 points), situation similaire à celle de 2012. La note moyenne du secteur recule de 0,8 point, aussi bien nouveaux critères inclus qu'à PCC ; c'est d'ailleurs le seul secteur dont la note PCC recule. Tous les supports sont moins performants qu'en 2012, et particulièrement le Site Internet.

LEADERSHIPS SECTORIELS TOUJOURS PARTAGÉS POUR LES SUPPORTS

CLASSEMENT SECTORIEL 2013 SELON LES SUPPORTS - SBF120



Si les Biens et services industriels du SBF120 dominent très logiquement les autres secteurs sur l'ensemble des supports, le seul qui leur échappe cette année n'est plus le Site Internet, comme c'était le cas en 2012, mais le Document de référence, et toujours au profit des Services aux collectivités et Technologie (note moyenne de 64,2 % pour ce support). En queue de peloton pour le Document de référence, on retrouve toujours les Biens de consommation et Santé (56 %) tirés vers le bas par la faible performance des autres sociétés du SBF120, comme c'est le cas pour le Site Internet, pour lequel leurs sociétés du CAC40 sont en première position et les autres en dernière.

C'est le classement du CAC40 pour le Document de référence qui détermine quasiment le classement sectoriel général, avec une moyenne de 72,1 % sur ce support pour les Biens et services industriels.

Cette note n'est cependant pas la plus haute pour le CAC40 : Biens et services industriels et Sociétés financières sont à égalité pour le record de 75 % sur l'échelle de la transparence pour le Rapport financier semestriel (les Sociétés financières sont en net progrès sur ce support), record également atteint par le secteur Pétrole/Gaz/Matériaux/Bâtiment sur... l'Avis de convocation, pour lequel il est en avance de 5 points sur les Biens et services industriels.

Pour les autres sociétés du SBF120, le secteur en pointe pour le Document de référence est celui des Sociétés financières (note de 62,6 %), tandis que les Biens et services industriels trustent les autres supports.

■ LEADERSHIPS SECTORIELS ENCORE PLUS VARIÉS PAR PILIER

Au classement 2013 du SBF120, les entreprises de Biens et services industriels sont, tout comme en 2012, les plus performantes pour l'accessibilité, la précision et la comparabilité, alors que les Sociétés financières sont toujours les championnes de la disponibilité (note de 76,9 % en 2013 après 75 % en 2012).

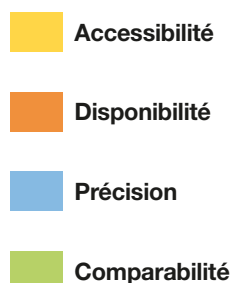
Pour l'accessibilité, le secteur Pétrole/Gaz/Matériaux/Bâtiment talonne toutefois davantage les Biens et services industriels qu'en 2012, puisque l'écart entre leurs notes respectives n'est plus que de 0,7 point contre 4,8 points l'année dernière ; et ce n'est pas grâce aux sociétés du CAC40 pour lesquelles l'écart entre les deux secteurs reste considérable, mais grâce aux autres du SBF120 du Pétrole/Gaz/Matériaux/Bâtiment, qui font désormais mieux que les Biens et services industriels.

La meilleure note pour la précision est obtenue cette année par le secteur des Services aux collectivités et Technologie, qui devance les Biens et services industriels, contrairement à 2012.

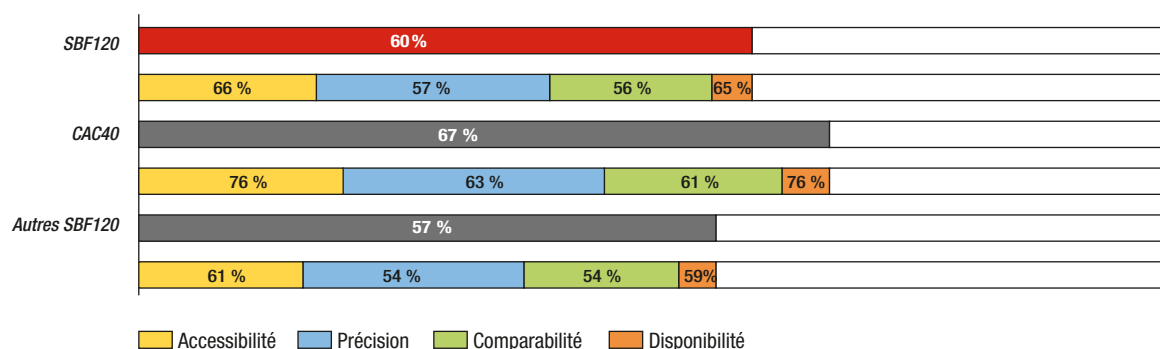
Sur la comparabilité, le secteur Pétrole/Gaz/Matériaux/Bâtiment perd du terrain en 2012 au profit des Services aux consommateurs et des Services aux collectivités et Technologie. Il en gagne en revanche pour la disponibilité, aux dépens en particulier des Services aux consommateurs, désormais les moins rapides à publier, aussi bien côté CAC40 qu'autres.

Piliers : progression continue de la précision

Comme l'indiquent les pourcentages sur l'échelle de la Transparence pour le SBF120 ci-dessous, le palmarès des piliers pour 2013 est le suivant :



NOTES 2013 PAR PILIER SUR L'ÉCHELLE DE LA TRANSPARENCE - SBF120



Pour la première fois en 2013, la **précision** non seulement n'est plus le maillon faible parmi les quatre piliers de la Transparence, mais enregistre aussi **la plus forte progression** pour le SBF120 par rapport à 2012 (+4 points), laquelle est d'ailleurs continue depuis 3 ans : les nouveaux critères sont globalement bien respectés et les anciens continuent leur évolution (+1 point pour la note moyenne à PCC). Les sociétés du CAC40 sont toujours nettement en avance et un peu plus dynamiques d'une année sur l'autre que le reste du SBF120 (progressions respectives de 6 et 3 points par rapport à 2012).

La précision du SBF120 devance désormais la **comparabilité**, qui reste **stable** d'une année sur l'autre, mais dont la note moyenne augmente néanmoins de 3 points à PCC. L'écart entre le CAC40 et les autres est moins marqué sur ce pilier, qui semble repartir à la hausse après deux années de recul : au fil des années, l'impact des nouveaux critères a été plus pesant sur ce pilier que sur la précision, de même que l'affinage de la notation.

L'accessibilité reste largement en tête, mais marque un peu le pas en 2013, pour le Site Internet (du fait des nouveaux critères), le Rapport financier semestriel (toujours « parent pauvre » dans ce domaine), l'Avis de convocation n'étant pas par ailleurs très performant. Pour le Document de référence, en revanche, elle repart à la hausse après une pause en 2012, témoin de la volonté des entreprises de bien respecter les terminologies réglementaires.

A PCC, l'accessibilité est le seul pilier à gagner 5 points sur l'échelle de la Transparence, témoignant de l'attention de plus en plus grande des émetteurs portée à la facilité de lecture et consultation de leurs supports.

La disponibilité est en léger recul (2 points), les dates de publication des documents, en particulier pour les versions anglaises, étant de plus en plus difficiles à identifier.

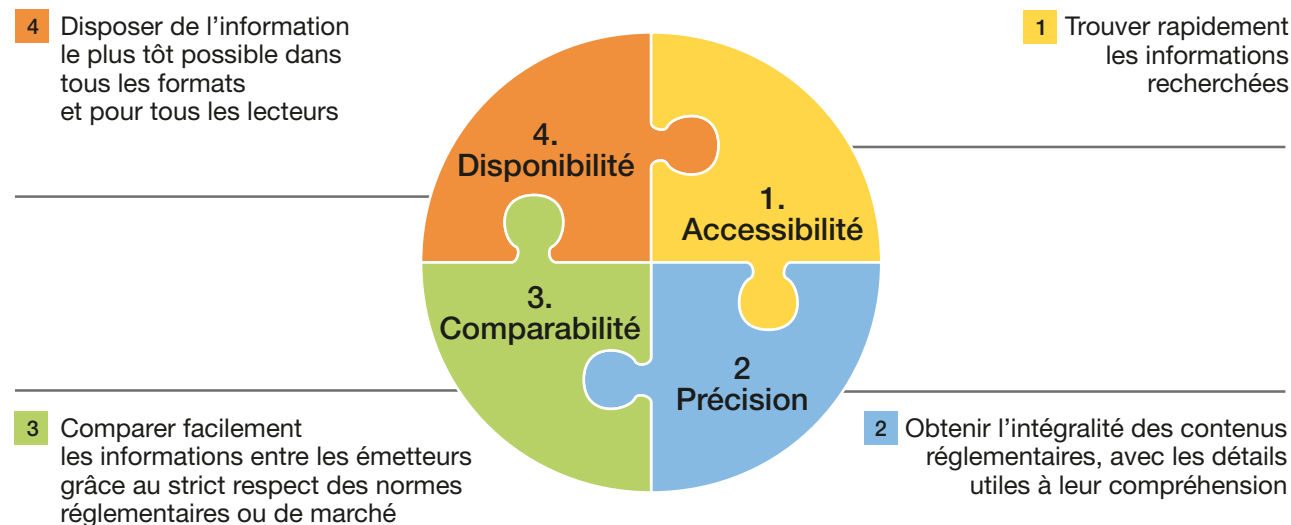
Ces deux piliers sont aussi ceux pour lesquels l'écart entre les sociétés du CAC40 et les autres reste le plus large et continue à se creuser : 15 points pour l'accessibilité et 17 points pour la disponibilité, vs respectivement 13 et 14 points en 2012.

MÉTHODOLOGIE

Les quatre piliers de la Transparence

Labrador, expert de l'information réglementée, a élaboré une **méthodologie unique, objective, universelle et évolutive**, fondée sur quatre piliers essentiels :

1. **L'accessibilité** : les lecteurs trouvent-ils rapidement et en une fois toutes les informations recherchées sur un document papier ou en ligne ? Pour exister, l'information doit être accessible.
2. **La précision** : les lecteurs trouvent-ils l'intégralité des contenus réglementaires complétés de toutes les informations utiles à leur compréhension ? Pour être compréhensible et pertinente, l'information doit être conforme à la réglementation et suffisamment détaillée.
3. **La comparabilité** : les lecteurs peuvent-ils comparer facilement toutes les informations entre les différents émetteurs ? La présentation de l'information doit permettre une comparaison rapide entre les différents émetteurs (respect de la norme et des pratiques).
4. **La disponibilité** : les lecteurs disposent-ils de l'information réglementée le plus rapidement possible, sous format papier et web, simultanément en anglais et en français ? L'information doit être disponible suffisamment tôt et simultanément pour tous, afin de ne favoriser ou défavoriser aucun lecteur.



Validation des résultats et du classement par un comité scientifique expert

Afin d'assurer l'équité et la neutralité à l'égard des émetteurs, un comité scientifique, composé de personnalités indépendantes, se réunit deux fois chaque année. Il participe à l'évolution de la méthodologie et la valide, ainsi que les résultats de l'étude et le classement.

Le comité scientifique comprend :

- les métiers de la gestion : l'Association française de gestion financière (AFG), représentée par Valentine Bonnet, Responsable du Gouvernement d'Entreprise et de la Déontologie ;
- les actionnaires individuels : l'Association pour le patrimoine et l'actionariat individuel (APAI), représentée par Viviane Neiter, Présidente d'honneur, consultante ;
- les actionnaires individuels et les clubs d'investissement : la Fédération des Investisseurs Individuels et des clubs d'investissement (F2iC), représentée par Aldo Sicurani, Secrétaire général ;
- les administrateurs : l'Institut français des administrateurs (IFA), représenté par Alain Martel, Secrétaire général ;
- les universitaires : l'École de Management Léonard De Vinci, représenté par Yves-Alain Ach, Directeur du Département d'Enseignement Finance-Gestion ;
- la bourse : NYSE Euronext, représenté par François Houssin, Head of Client Coverage France – Global Corporate Client Group ;
- La Place de Paris : Paris EUROPLACE représentée par Alain Pithon, Secrétaire Général.
- les analystes financiers : la Société française des analystes financiers (SFAF), représentée par Jean-Paul Pierret, Président de la commission « émetteurs » et Directeur de la stratégie de BIL Finance.

105 critères examinés sur 5 supports d'information financière réglementée de 120 sociétés

Après avoir étudié 170 sociétés en 2012, Labrador a recentré en 2013 son analyse sur **120 sociétés** : les 113 sociétés de droit français du SBF120, auxquelles ont été ajoutées 7 sociétés de droit français dont la capitalisation boursière était la plus élevée au-delà du SBF120 au 31 mars 2013, sans lien capitalistique majeur avec un groupe du SBF120 et disposant d'un flottant significatif.

Ce panel a été réparti :

- Pour la remise des Grands Prix, en deux catégories égales de 60 sociétés chacune, *Large Caps* (35 sociétés de droit français du CAC40, 19 sociétés de droit français du Next20 et les 6 capitalisations suivantes) et *Mid Caps* (le solde du panel) ;
- Pour l'analyse, sur la base de l'historique de l'étude, réalisée depuis 2009, entre les 35 sociétés de droit français du CAC40 et les 78 autres sociétés du SBF120.

Le **nombre de supports** d'information financière réglementée étudiés en détail est passé en 2013 à **quatre**, plus un pour trois critères seulement :

- Le **Document de référence** annuel 2012 déposé auprès de l'AMF en 2013 ou, à défaut, le Rapport financier annuel : il s'agit de la source d'information la plus complète et la plus utilisée (50 critères) ;
- Le **Rapport financier semestriel** 2013, deuxième source d'information essentielle (15 critères) ;
- Le **Site Internet** et en particulier la rubrique « Information Réglementée » (relevé des informations en juillet et août 2013), incontournable source d'information intégrant tous les supports (24 critères) ;
- **Nouveauté 2013 : l'Avis de convocation** à l'Assemblée générale, sous la forme de la brochure adressée aux actionnaires ou, à défaut, de l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO), dans le sillage des recommandations de l'AMF en la matière et dans l'optique de l'entrée en vigueur du « *say on pay* » en 2014 (13 critères).

En plus de ces quatre supports, le communiqué de presse publié à l'occasion de l'annonce des résultats annuels est examiné sur 3 critères, l'un entrant dans la note du Document de référence au titre de la disponibilité, les deux autres figurant parmi les critères transversaux. La date de l'information financière trimestrielle est relevée pour le calcul d'un critère transversal.

Pour les sociétés dont l'exercice ne clôture pas au 31 décembre, les derniers documents parus ont été examinés.

Le nombre des critères analysés est passé de 85 en 2012 à 105 en 2013 : 2 critères ont été supprimés et 22 nouveaux ajoutés.

Représentatifs de chacun des quatre piliers de la Transparence, objectifs et universels, ils sont pondérés selon leur importance relative et permettent d'établir le classement.

Au total, plus de 12 000 critères ont donc été collectés sur un total de 1 200 supports d'information financière réglementée.

Depuis 2011, les critères respectés par plus de 90 % des sociétés l'année précédente n'octroient aucun point aux sociétés s'y conformant, mais des points négatifs sont appliqués à celles ne s'y conformant pas. Le cumul de points négatifs potentiels atteint 7 % de la note totale.

Chaque année, la pondération est remaniée suite à l'évolution des critères et est parallèlement affinée avec :

- une notation progressive, selon le niveau de respect du critère évalué sur des bases objectives, pour 20 % des critères ;
- l'introduction de la notion de non applicabilité pour 8 % des critères, dont il est tenu compte dans le calcul de la note totale.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, la note totale sur 100 pour chaque société est constituée de la somme des notes obtenues pour chacun des documents ou chacun des piliers.

PONDÉRATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION

	Accessibilité		Précision		Comparabilité		Disponibilité		TOTAL	
	Nb. de critères	Nb. de points	Nb. de critères	Nb. de points	Nb. de critères	Nb. de points	Nb. de critères	Nb. de points	Nb. de critères	Nb. de points
120 sociétés										
Document de référence	16	10	18	20	13	17	3	3	50	50
Rapport financier semestriel	6	4	5	5	2	1	2	2	15	12
Site Internet	9	9	10	10	5	6	-	-	24	25
Avis de convocation	5	3	5	4	3	3	-	-	13	10
Critères transversaux	-	-	1	1	1	1	1	1	3	3
TOTAL	36	26	39	40	24	28	6	6	105	100

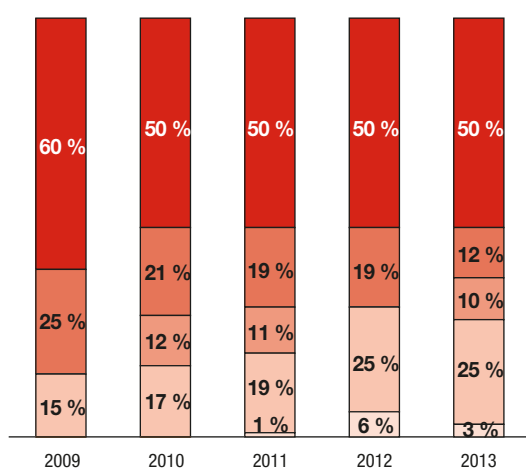
Accent sur la précision et la comparabilité

Au fil des progrès de la Transparence, les critères d'accessibilité, dont certains sont très facilement réalisables, ont vu leur poids se réduire au profit de ceux de la précision et de la comparabilité. De même que les années précédentes, afin de respecter les pratiques, mais aussi d'inciter à les

perfectionner, nous avons fait évoluer la teneur de certains critères anciens, vers plus de souplesse ou une plus grande sévérité. Nous avons par ailleurs multiplié les notations progressives, grâce à une collecte de plus en plus qualitative.

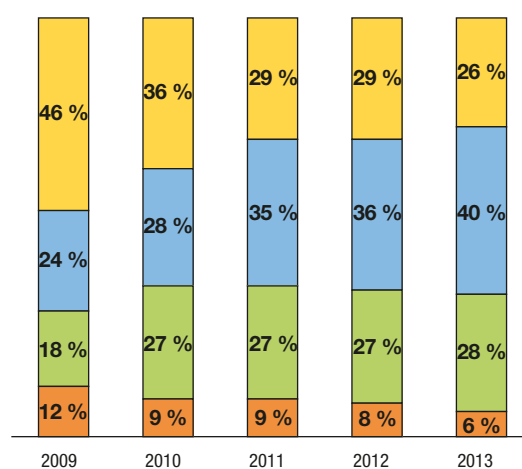
ÉVOLUTION DU POIDS DES CRITÈRES (NOMBRE DE POINTS ATTRIBUÉS)

PAR SUPPORT



■ Document de référence
■ Rapport financier semestriel
■ Information financière trimestrielle (Jusqu'en 2011), Avis de convocation AG en 2013
■ Site Internet
■ Critères transversaux

PAR PILIER



■ Accessibilité
■ Comparabilité
■ Précision
■ Disponibilité

Concernant la disponibilité, les dates retenues, par ordre de priorité, sont celles figurant sur :

- Le Site Internet de la société (non systématique, cf critère 79 de notre étude) ;
- Le site de stockage officiel français, www.info-financiere.fr ;
- L'unique site de stockage privé international, www.worldreginfo.com ;
- Les communiqués de mise à disposition des documents, fiables pour la version française lorsqu'ils sont disponibles, plus aléatoires pour la version anglaise, puisque nous avons pu constater à de nombreuses reprises que les versions anglaises annoncées dans les communiqués de mise à disposition en anglais n'étaient pas effectivement disponibles à la date dite.

En l'absence de date après ces différentes recherches, le nombre de jours réglementaires maximum a été retenu, majoré de deux jours, pour le calcul du cumul des trois publications périodiques.

Nous avons constaté, dès la première édition du Classement de la Transparence, le lien entre l'équilibre entre les quatre piliers et la performance globale d'une société. Cette notion d'équilibre est donc intégrée à part entière dans la méthodologie des Grands Prix et utilisée pour départager les ex aequo dans les différents palmarès. Nous calculons pour chaque société la part relative de chacun des piliers dans sa note totale. Nous comparons ensuite ces parts relatives aux parts relatives de chaque pilier dans l'équilibre « idéal » (voir ci-dessus le graphique sur la répartition des critères par pilier) : un écart positif ou négatif se dégage par pilier. Nous additionnons les quatre écarts, en valeur absolue puisque ceux-ci se compensent bien évidemment d'un pilier à l'autre, et favorisons les sociétés dont l'écart cumulé est le plus faible. A écart cumulé identique, nous choisissons la société présentant les amplitudes d'écart les plus faibles.

Panel étudié

Détail du panel par secteur, avec catégorie dans le classement et indice d'appartenance au 31 mars 2013.

LC : Large Caps – MC : Mid Caps

BIENS DE CONSOMMATION ET SANTÉ		
AB SCIENCE	MC	SBF120
BIC	MC	SBF120
BIOMERIEUX	MC	SBF120
DANONE	LC	CAC40
ESSILOR INTL.	LC	CAC40
EUROFINS SCIENT.	MC	SBF120
FAURECIA	MC	SBF120
HERMES	LC	NEXT20
IPSEN	MC	SBF120
L'OREAL	LC	CAC40
LVMH	LC	CAC40
MEDICA	MC	SBF120
MICHELIN	LC	CAC40
NICOX	MC	SBF120
ORPEA	MC	SBF120
PERNOD RICARD	LC	CAC40
PLASTIC OMNIUM	MC	SBF120
PSA PEUGEOT CITROEN	LC	NEXT20
REMY COINTREAU	MC	SBF120
RENAULT	LC	CAC40
SANOFI	LC	CAC40
SARTORIUS STED BIO	MC	
S.E.B.	MC	SBF120
UBISOFT ENTERTAIN	MC	SBF120
VALEO	LC	NEXT20
VILMORIN & CIE	MC	SBF120
VIRBAC	MC	SBF120

BIENS ET SERVICES INDUSTRIELS		
ADP	LC	SBF120
ALSTOM	LC	CAC40
BOLLORE	LC	SBF120
BUREAU VERITAS	LC	NEXT20
EDENRED	LC	NEXT20
FAIMELEY TRANSPORT	MC	SBF120
GROUPE EUROTUNNEL	MC	SBF120
LEGRAND	LC	CAC40
NEXANS	MC	SBF120
REXEL	MC	SBF120
SAFRAN	LC	CAC40
SAFT	MC	SBF120
SCHNEIDER ELECTRIC	LC	CAC40
SOMFY SA	MC	
THALES	LC	SBF120
VALLOUREC	LC	CAC40
ZODIAC AEROSPACE	LC	NEXT20
PÉTROLE / GAZ / MATÉRIAUX / BÂTIMENT		
AIR LIQUIDE	LC	CAC40
ARKEMA	LC	NEXT20
BOURBON	MC	SBF120
BOUYGUES	LC	CAC40
CGG VERITAS	LC	NEXT20
CIMENTS FRANCAIS	MC	
EIFFAGE	MC	SBF120
ERAMET	MC	SBF120
IMERYS	MC	SBF120
LAFARGE	LC	CAC40
MAUREL & PROM	MC	SBF120
SAINT GOBAIN	LC	CAC40
TECHNIP	LC	CAC40
TOTAL	LC	CAC40
VICAT	MC	SBF120
VINCI	LC	CAC40

SERVICES AUX CONSOMMATEURS

ACCOR	LC	CAC40
AIR FRANCE-KLM	MC	SBF120
ARTPRICE.COM	MC	SBF120
CARREFOUR	LC	CAC40
CASINO GUICHARD	LC	NEXT20
CLUB MEDITERRANEE	MC	SBF120
EUTELSAT COMMUNIC.	LC	NEXT20
HAVAS	MC	SBF120
IPSOS	MC	SBF120
JCDECAUX	MC	SBF120
KERING	LC	CAC40
LAGARDERE	LC	NEXT20
METROPOLE TV	MC	SBF120
PUBLICIS GROUPE	LC	CAC40
SODEXO	LC	NEXT20
SOLOCAL GROUP	MC	SBF120
TECHNICOLOR	MC	SBF120
TELEPERFORMANCE	MC	SBF120
TF1	MC	SBF120
VIVENDI	LC	CAC40

SERVICES AUX COLLECTIVITÉS ET TECHNOLOGIE

ALCATEL-LUCENT	LC	NEXT20
ALTEN	MC	SBF120
ALTRAN TECHN.	MC	SBF120
AREVA	MC	SBF120
ATOS	LC	NEXT20
CAP GEMINI	LC	CAC40
DASSAULT SYSTEMES	LC	NEXT20
EDF	LC	CAC40
GDF SUEZ	LC	CAC40
GROUPE STERIA	MC	SBF120
ILIAD	LC	NEXT20
INGENICO	MC	SBF120
NEOPOST	MC	SBF120
ORANGE	LC	CAC40
RUBIS	MC	SBF120
SOITEC	MC	SBF120
SUEZ ENVIRONNEMENT	LC	NEXT20
VEOLIA ENVIRON.	LC	CAC40

SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

ALTAREA COGEDIM	MC	
AXA	LC	CAC40
BNP PARIBAS	LC	CAC40
CNP ASSURANCES	LC	SBF120
CREDIT AGRICOLE S.A.	LC	CAC40
EULER HERMES	MC	SBF120
EURAZEO	MC	SBF120
FIMALAC	MC	
FONC.DES REGIONES	MC	SBF120
FONCIERE LYONNAISE	MC	
GECINA	LC	SBF120
ICADE	MC	SBF120
KLEPIERRE	LC	SBF120
MERCIALYS	MC	SBF120
NATIXIS	LC	NEXT20
NEXITY	MC	SBF120
PARIS-ORLEANS	MC	
SCOR SE	LC	NEXT20
SILIC	MC	SBF120
SOCIETE GENERALE	LC	CAC40
UNIBAIL-RODAMCO	LC	CAC40
WENDEL	MC	SBF120

Détail des critères

Document de référence

Critères d'ACCESSIBILITÉ

1. Document en un seul volume
2. Appellation «Document de référence»
3. Existence d'une version anglaise
4. Appellation «Registration document» ou «20-F»
5. Sommaire général en page 2 avec chapitres et sous-chapitres (2 niveaux)
6. Sommaires intermédiaires à chaque entrée de chapitre, avec 3^e niveau
7. Sommaire précédant les notes annexes aux comptes
8. Présence au sommaire général d'un chapitre ou d'un sous-chapitre RSE
9. Table de concordance avec le règlement CE n°809/2004 comprenant chapitres et sous-chapitres
10. Table de concordance du Rapport financier annuel
11. Table de concordance du Rapport de gestion
12. Table de concordance sur les informations RSE
13. Numéros de pages dans toutes les tables de concordance
14. Indication des chapitres et sous-chapitres en haut de page côté extérieur
15. Indication société, titre document et année en bas de page
16. Mise en page sur deux colonnes

Critères de PRÉCISION

17. Rapport financier annuel inclus et cité sur la couverture
18. Rapport annuel pour l'Assemblée générale inclus
19. Liste des informations réglementées publiées au cours des 12 derniers mois
20. Informations financières sélectionnées présentées au minimum sur trois ans
21. Segmentation sectorielle similaire
22. Rapport des C.A.C. sur les conventions réglementées
23. Introduction courte au chapitre «risques»
24. Présentation de chaque risque en deux parties : liens avec l'activité puis gestion du risque
25. Renvois précis depuis le chapitre «risques»
26. Référence à un code de gouvernance de Place
27. Identification des membres du comité d'audit et précisions sur leurs compétences

28. Présence du règlement intérieur

29. Rémunération variable des dirigeants en pourcentage de la rémunération fixe
30. Modalités de fixation du montant de la rémunération variable
31. Conditions de conservation des actions issues de la conversion de stock options ou de l'attribution d'actions gratuites
32. RSE : Présentation de la méthodologie du reporting et de son périmètre

33. RSE : Présence des 17 rubriques d'informations requises

34. RSE : Présence de l'attestation de vérification par un organisme tiers indépendant

Critères de COMPARABILITÉ

35. Sommaire en 25 chapitres ou en 6 à 10 chapitres
36. Structure didactique du document
37. Appellation «facteurs de risques» du chapitre concerné
38. Version anglaise identique à la version française, page à page
39. Sommaire structuré des notes annexes aux comptes
40. Colonne «année de référence» à gauche dans les comptes
41. RSE présentée selon 3 parties clairement identifiées : social, sociétal, environnemental
42. RSE : mention d'un référentiel national ou international
43. Tableau des honoraires des commissaires aux comptes existant et conforme à la recommandation de l'AMF
44. **Gouvernance : présence d'un tableau de synthèse des recommandations AFEP/MEDEF non appliquées**
45. Rémunérations : présence et conformité des 10 tableaux de la recommandation AMF
46. Rémunérations : présence des 10 tableaux de la recommandation AMF numérotés conformément
47. Structure du capital avec sous-totaux significatifs et lignes pertinentes dans un tableau d'évolution sur trois ans

Critères de DISPONIBILITÉ

48. Date de dépôt à l'AMF au maximum 5 jours après la date moyenne de dépôt de l'indice
49. Publication de la version anglaise au maximum 7 jours après la date de dépôt à l'AMF de la version française
50. Écart maximum entre la date de publication des résultats (communiqué) et le dépôt à l'AMF = écart moyen de l'indice + 2 jours

Rapport financier semestriel

Critères d'ACCESSIBILITÉ

51. Appellation «Rapport financier semestriel»
52. Existence d'une version anglaise
53. Appellation «Half-year(ly) financial report»
54. Sommaire général en page 1 ou 2
55. Numéros de pages dans le sommaire
56. Navigation : indication des chapitres et sous-chapitres en haut de page côté extérieur

Critères de PRÉCISION

57. Transactions entre les parties liées bien identifiées dans le rapport d'activité
58. Présence d'informations prospectives
59. Risques bien identifiés dans le rapport d'activité

60. Résumé des principaux risques
61. Présentation des risques sur les 6 mois à venir ou, à défaut, mention négative

Critères de COMPARABILITÉ

62. Présence des 4 parties conformes au règlement général de l'AMF
63. Ordre didactique de ces 4 parties : activités, comptes, rapport des auditeurs, déclaration des responsables

Critères de DISPONIBILITÉ

64. Date de publication, au maximum 5 jours après la date moyenne de publication de l'indice
65. Publication de la version anglaise au maximum 2 jours après la date de publication de la version française

Site Internet

Critères d'ACCESSIBILITÉ

66. Accès rapide via Google
67. Rubrique «information réglementée» dès la page d'accueil «groupe» ou «investisseurs»
- 68. Pas plus de deux clics pour accéder au DDR/RFA depuis la page d'accueil «investisseurs»**
69. Version interactive du Document de référence : existence
70. Version interactive du Document de référence : présence dans la partie «information réglementée», de même que le PDF
- 71. Pas plus de deux clics pour accéder à l'Avis de convocation (brochure) et/ou à l'avis BALO**
72. Présence des documents nécessaires pour l'Assemblée générale dans la partie «modalités de mise à disposition des informations pour l'Assemblée générale» de la rubrique «information réglementée»
73. Performance du moteur de recherche
74. Possibilité d'inscription à un flux RSS

Critères de PRÉCISION

75. Présence des cinq derniers rapports financiers annuels dans la rubrique «information réglementée»
76. Présence effective des communiqués de mise à disposition et des documents périodiques dans la rubrique «information réglementée»

77. Présence effective de toutes les rubriques d'information réglementée telles que définies dans l'article 221-1 du Règlement général de l'AMF dans la rubrique dédiée

78. Présence et accès rapide aux statuts de la société actualisés

79. Indication de la date de publication des documents
80. Indication du poids des documents PDF

81. Contacts IR

82. Calendrier des principaux rendez-vous avec un horizon supérieur à 6 mois

83. Présence de la date de l'Assemblée générale N+1 dans le calendrier

84. Cohérence entre l'appellation sur le site et sur la couverture du document pour les 3 documents périodiques

Critères de COMPARABILITÉ

85. Appellation de la rubrique : «investisseurs» (avec, le cas échéant, un autre terme associé)
86. Appellation «information réglementée»
87. Appellation «regulated information»
88. Distinction «information périodique» et «information permanente»
89. Page d'accueil «investisseurs» identique en versions française et anglaise

Avis de convocation

Critères d'ACCESSIBILITÉ

- 90. Appellation «Avis de convocation à l'Assemblée générale»
- 91. Sommaire en page 1 ou 2
- 92. Possibilité de vote électronique pré-AG
- 93. Fusion entre présentation/objectifs et textes des projets de résolutions
- 94. Existence d'une version anglaise

Critères de PRÉCISION

- 95. Présence sur la couverture des date, heure et lieu de l'AG
- 96. Présence d'un message du Président

- 97. Présence des informations requises par l'article R. 225-81 du Code de commerce
- 98. Informations portant sur la gouvernance
- 99. Présence du tableau sur l'utilisation des délégations de compétences en cours

Critères de COMPARABILITÉ

- 100. Structure didactique ou non
- 101. Exposé sommaire comprenant au minimum des commentaires sur les résultats, des tableaux de comptes résumés et le tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
- 102. Pas de dispersion des informations relatives aux administrateurs dont le renouvellement ou la nomination est soumis à l'AG

Critères transversaux

Critère de PRÉCISION

- 103. Définition des indicateurs financiers spécifiques

Critère de COMPARABILITÉ

- 104. Harmonisation des indicateurs financiers spécifiques

Critère de DISPONIBILITÉ

- 105. Disponibilité des trois supports d'information périodique

■ REMERCIEMENTS

Outre les membres du comité scientifique (voir page 19), Labrador tient à remercier les personnes qui ont tout particulièrement contribué à la réalisation de cette étude :

- **Thomas Gondouin**, étudiant stagiaire, École de Management Léonard De Vinci
- **Louis-Roman Jornod**, étudiant stagiaire, École de Management Léonard De Vinci
pour la collecte et l'analyse des informations sur l'ensemble des supports ;
- **Laurence Duc**, consultante en communication financière ;
- **Véronique Bruneau-Bayard**, Directrice du Pôle Conseil de Labrador.

A propos de Labrador

Fondé en 1992, Labrador a fait de l'information réglementée son métier en France et aux États-Unis. Encouragé par la volonté de transparence de la plupart des émetteurs, Labrador les accompagne et les conseille afin d'améliorer l'accessibilité, la précision, la comparabilité et la disponibilité des informations qu'ils diffusent. Labrador réalise et traduit tous les types de documents réglementés périodiques (Document de référence, Avis de convocation, Rapport financier semestriel...) ou spécifiques à des opérations de marché pour les sociétés cotées. Le département Conseil de Labrador assiste les sociétés dans la réalisation de leurs informations réglementées et sur tout sujet de gouvernance et de RSE.

Contact

Labrador

M. Laurent Rouyrès, *Président*

Tél. : 01 53 06 63 54



Labrador

TRANSPARENCE DE L'INFORMATION RÉGLEMENTÉE

8, rue Lantiez - 75017 Paris - France

Tél. : +33 (0)1 53 06 30 80 - Fax : +33 (0)1 53 06 63 58

RCS PARIS B 384 362 182 - SAS au capital de 100.000 €

www.labrador-company.com